



COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Patrick BARRIER pouvoir à Martine KOHLY, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Absents : Lucie BIDOLI, Quentin JULIEN-SAAVEDRA,

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 40/2024 – Subventions aux associations 2024

Par délibération N°24/2024 du 08 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le budget primitif pour l'exercice 2024, et l'enveloppe globale au compte 6574 des subventions de fonctionnement aux associations, soit 125 000 €.

Il est précisé que le travail sur la définition des critères d'attribution des subventions aux associations n'ayant pu être engagé, il est proposé de reconduire globalement, les subventions allouées en 2023.

Il est ainsi proposé au conseil Municipal de se prononcer sur les attributions individuelles de subventions aux associations pour l'année 2024, selon les propositions ci-dessous détaillées :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Budget 2023	Budget 2024
A TOI DE JOUER	200 €	200 €
ABAAC	300 €	250 €
A2S	100 €	100 €
ACTPA	2 500 €	2500 €
AEARC - Amis des Éèves Atelier Rêves de couleurs	300 €	300 €
AIKIDO TAKEMUSU	100 €	100 €

ALLEV'ART EN BELLEDONNE	500 €	500 €
ALLEVARD RETRO AUTOMOBILE	150 €	150 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	400 €	400 €
ASSOCIATION DE PECHE D'ALLEVARD	350 €	350 €
BASKET PAYS D'ALLEVARD	600 €	600 €
BREDA ROC	400 €	400 €
CERCLE NAUTIQUE	300 €	300 €
CHASSE	370 €	370 €
CHORALE D'ALLEVARD	300 €	300 €
CLUB LOUARAZ	250 €	250 €
DECLIC A CHEVAL	250 €	250 €
EN COMPAGNIE DE CECILE	250 €	250 €
ECHecs		100 €
FNACA	100 €	100 €
FONDATION 30 Millions d'Amis	400 €	400 €
GUITARE EN SCENE	300 €	300 €
HAND-BALL CLUB PAYS D ALLEVARD	800 €	800 €
HARMONIE D'ALLEVARD ET RALLYE-BREDA	2 400 €	2000 €
HATHA YOGA	230 €	230 €
HELLO	150 €	150 €
HOP AND DANCE	1 200 €	1 200 €
JUDO-CLUB D'ALLEVARD	3 000 €	2 000 €
KARATE CLUB DU PAYS D'ALLEVARD	200 €	200 €
LES FOURMIS	120 €	120 €
LES CHAPLADIOTS	100 €	100 €
LES CRINQUIGNOTES	100 €	100 €
LES LOUEURS DE MEUBLES ALPA	100 €	100 €
LU DOTHEQUE (CULTURE ET BIBLIOTHEQUES)	400 €	400 €
MANON DANS SON MONDE	800 €	800 €
PATCHA MAMA		500 €
PAYS D'ALLEVARD FOOTBALL CLUB	1 700 €	1 700 €
PETANQUE DU PAYS D'ALLEVARD	150 €	150 €
ROUE LIBRE D' ALLEVARD	300 €	300 €
SKI-CLUB ALLEVARDIN	1 170 €	1 170 €
TENNIS DE TABLE ALLEVARDIN	1 000 €	1 000 €
TENNIS-CLUB D'ALLEVARD	1 800 €	1 800 €
TERRE ET BARBOTINE	200 €	200 €
USEP	160 €	160 €
VIENS DANSER	0 €	100 €
VOLLEY-BALL ALLEVARDIN	470 €	470 €
YOGA CLUB D'ALLEVARD	180 €	180 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	25 150 €	24 400 €

AUTRES SUBVENTIONS	Budget 2023	Budget 2024
A.D.M.R DU PAYS D'ALLEVARD	7 300 €	7 300 €
AMICALE DU PERSONNEL	8 000 €	8 000 €
CCAS	Non versée	4 000 €
NEXTAPE -Festival FLOWER'S TOUR	1 500 €	1 500 €
BATEAU DE PAPIER - FOLLES JOURNEES DU CLOWN	5 000 €	5 000 €
TOTAL AUTRES SUBVENTIONS	21 800 €	25 800 €

TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	46 950 €	50 200 €
--	-----------------	-----------------

Il est précisé que le versement des subventions aux associations, est conditionné par la transmission au service comptabilité, des documents complets, suivants :

- Dernier compte rendu d'assemblée générale
- Compte de résultat N-1
- Budget prévisionnel N
- Contrat républicain signé pour les associations bénéficiant de prêt de salle.

En cas de non-transmission ou de dossier incomplet, la subvention allouée ne sera pas versée.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Vu le budget primitif pour 2024, adopté par délibération N° 24/2024 en date du 08 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024 telle que proposée ci-dessus.

PRECISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2024, compte 6574.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Le Maire,
Sidney REBBOAH

